

RESOLUTION RELATIVE A L'ORGANISATION FUTURE  
DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS INTERIEURS EN ASIE ET DANS L'EXTRÊME-ORIENT

Résolution en date du 11 juin 1948

(Document E/CN.11/115)

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

FAIT SIENNE de nouveau la résolution adoptée en principe à la séance plénière du 4 juin (E/CN.11/100) sur la question de l'organisation future dans le domaine des transports intérieurs en Asie et en Extrême-Orient, et invite le secrétaire exécutif à porter les résultats de l'étude prévue au paragraphe B (b) de E/CN.11/114 devant la réunion proposée d'experts en matière de transports.